

Cours de récré, paradis ou enfer ?

Conférence de Bruno Humbeek, 5 novembre 2013



Intro et mécanismes du harcèlement

Un gamin est nu sur une table, un groupe d'enfants lui enduit le corps de matière fécale...

Cette image, qui aujourd'hui suscite l'indignation générale, est une des nombreuses scènes peintes par Louis Pergaud dans son roman "La guerre des boutons", publié en 1912.

A la publication du livre et à la vue de scènes - certes moins extrêmes mais similaires - dans le film sorti en 1962, le public avait plutôt tendance à rire... "A l'époque, explique B. Humbeek, les enfants étaient élevés pour "être droit" ; on leur disait de mordre sur leur chique... Aujourd'hui, les parents ne supportent plus cette violence. Il faut donner des moyens aux équipes éducatives et aux parents de la prévenir..."

Reflet des inégalités sociales, du choc des cultures, des phénomènes d'exclusion et des rapports de force qui prévalent dans notre société, l'école est aussi le lieu d'apprentissage de toutes les émotions. Pour B. Humbeek, "la vie à l'école n'est pas rose : ce n'est pas un lieu de joie. Une école qui crée du chagrin est une école qui travaille bien car elle contribue à l'apprentissage des émotions et à leur intégration". Ce qui prépare aussi à la vie...

Le chercheur souligne également la fonction sociologique du phénomène d'exclusion : parler sur le dos des autres se fait aussi en milieu professionnel ; l'exclusion fait partie des mécanismes de l'identité communautaire...

Si le vécu de chagrins permet de développer l'intelligence émotionnelle, la souffrance psychosociale générée par le harcèlement a, quant à elle, des conséquences lourdes et souvent irréversibles sur la trajectoire scolaire et l'histoire personnelle des enfants qui en sont victimes.

Facebook sert de caisse de résonance des phénomènes de harcèlement lesquels ont pour effet de casser l'identité de l'autre.

Le harcèlement consiste en un comportement agressif intentionnel et répétitif, il n'implique pas uniquement le harceleur et le harcelé.

Le harceleur est souvent entouré d'une petite cour de spectateurs. Ces derniers répondent aux "agressions" du harceleur par des rires. Pourquoi ? S'ils ne rient pas, ils risquent d'être exclus. Or, les autres enfants cherchent à être "bien vus" et "acceptés" par le harceleur. De cette manière, les spectateurs figent la situation : comme l'ensemble du groupe "rit" (sauf l'enfant harcelé bien sûr), ça "dédramatise" en apparence la situation et de ce fait, les enseignants n'ont plus de prise.

Certaines séries télévisées induisent aussi des attitudes de harcèlement.

Ex. Dr House¹. Le Dr House a le monopole de l'humour ; l'assemblée rit de ses blagues. Pourtant, dans cette série, le personnage occupe un rôle de "mâle dominant".

Il a aussi sa petite cour de spectateurs/trices...

1. Série américaine créée par David Shore et diffusée de 2004 à 2012 sur le réseau Fox. Cette série médicale a pour personnage central le Dr Gregory House, un médecin misanthrope aux méthodes peu conventionnelles interprété par l'acteur anglais Hugh Laurie. À la tête du service de diagnostic de l'hôpital fictif Princeton Plainsboro, il est chargé à chaque épisode, avec l'aide de son équipe, de résoudre un mystère médical posé par la santé d'un patient. Sa patronne, administratrice de l'hôpital et doyenne de la faculté, le docteur Lisa Cuddy tente par ailleurs de gérer House et ses approches controversées...

Dans les cours de récré, il y a des mâles dominants...

Les parents, comme les enseignants, se sentent souvent très démunis face au harcèlement. Être parent d'un enfant harceleur est une réalité dure à admettre et à accepter. On constate aussi des différences de réactions en fonction du milieu social : les parents plus défavorisés socialement osent moins monter au créneau quand un problème de violence se présente.

L'enseignant participe parfois inconsciemment à la "petite cour" de spectateurs. Ici aussi, les inégalités sociales ont un impact : les enfants issus de milieux socialement défavorisés ont plus de difficultés à se défendre ; ils utilisent davantage la bagarre que les mots et il est alors moins évident pour l'enseignant de les soutenir. Ce mécanisme accentue leur dévalorisation. Les enfants socialement fragilisés veulent ressembler aux enfants issus de milieux aisés ; s'installe alors un rapport dominant-dominé...

Ces phénomènes sont accentués par la surpopulation dans les cours de récré. La cour est un lieu "dérégulé" : les surveillants y sont parachutés sans préparation et ils considèrent que la cour est un lieu de vacances...

Différences entre normes et règles

Quelles sont les exigences qu'implique la vie en cours de récré ?

- 1^{ère} exigence : la sécurité -> "Ne pas frapper", "ne pas bousculer" ...
- Éviter d'être grossier
- Le respect
- ...

Mais pour un enfant, que signifient des valeurs comme le respect, la tolérance, la citoyenneté, etc. ? Il s'agit de concepts intellectuels et abstraits, qui peuvent donner lieu à de multiples interprétations. Sensibiliser à ces concepts ne marche pas : il faut instaurer des règles. Les flics ne sont pas engagés pour leur adhésion aux droits de l'Homme mais pour leur aptitude à faire respecter des règles. L'autorité sera beaucoup plus légitime s'il s'agit de faire respecter des règles précises et indiscutables.

Ex. Si on dit "Les mots grossiers sont interdits". Qu'est-ce qu'un mot grossier aujourd'hui ? Si la règle est trop floue, elle sera interprétée de manières différentes en fonction du contexte. Autre ex. "Ne rentre pas trop tard". Lorsque les "directives" sont floues et imprécises, on parlera plutôt de normes. Ces normes, liées à des valeurs morales, peuvent être abordées dans des "espaces de parole". Sur une norme, on ne sanctionne pas.

La règle est précise : elle est explicite et vaut pour un espace/temps donné.

Ex. "Rentre avant 2h du matin". Les sanctions s'appliquent aux règles.

Dispositifs de prévention du harcèlement

Dans la cour, l'imbrication des diverses activités des enfants donnent une impression de chaos.

B. Van Humbeek propose de travailler sur deux axes :

1. Régulation des espaces dans la cour de récré en fonction du type d'activité
2. Mise en place d'espaces de médiation dans les classes

1. Régulation des espaces de jeux dans la cour

3 règles sont établies ; les enseignants ont trois cartes pour les expliquer.

Ces 3 règles correspondent à 3 zones délimitées dans la cour par 3 couleurs différentes :

- Zone bleue : zone où on peut courir + jeux de ballon
- Zone verte : zone où on peut courir mais sans ballon
- Zone jaune : zone calme ; on ne court pas et pas de ballon

Cette organisation de la cour diminue de l'ordre de 60% la violence visible dans les cours de récré. Les règles sont claires, simples et précises. Les sanctions sont établies par les établissements, B. Humbeek pense que chaque école a sa propre "culture". ex: un enfant qui court dans la zone jaune va s'asseoir 5 minutes sur un banc.

En cas de bagarre, on sépare les parties mais on ne sanctionne pas. On les fait réfléchir. Des "bancs de réflexion" sont prévus à cet effet. Car dans une bagarre, tout n'est pas noir ou blanc ; l'adulte ne peut jamais savoir ce qui s'est passé et qui a réellement commencé. Pour tous les comportements qui ne relèvent pas du respect de règles établies et qui sont envisagés sous forme de normes, il y a lieu de créer des "espaces de médiation".

2. Espaces de médiation

Ces espaces permettent de travailler sur deux types d'intelligence :

- l'intelligence émotionnelle
- l'intelligence collective

Buts :

- permet à l'adulte d'aider les enfants en difficulté sans devoir les identifier lui-même,
- montrer aux enfants et aux enseignants eux-mêmes (grâce à ces techniques claires et précises) que l'adulte a la maîtrise du groupe, ce qui restaure la confiance. La confiance libère la parole.

Les enfants harcelés n'osent pas porter plainte contre les harceleurs car ils ont peur des représailles. Il ne suffit donc pas de donner la parole aux enfants.

Ces "non-dits" des enfants autour d'une situation de harcèlement créent un sentiment d'impuissance chez l'enseignant. Il est nécessaire que ce dernier puisse maîtriser des techniques de médiation.

Échos

5 règles s'appliquent dans ces espaces :

- 1. exprimer l'émotion présente parmi les 5 émotions de base : joie, colère, tristesse, dégoût, peur. L'enseignant aide l'enfant à les identifier. Une émotion ne doit jamais être contredite ou contestée.**

Commentaires

L'intelligence émotionnelle est très peu encouragée en Occident. Cela occasionne de l'hyper kinésie, des troubles de l'attention... C'est le cas des enfants à qui l'on a interdit d'exprimer certaines émotions (colère, tristesse...)

Exemples :

- Un enfant le soir a peur des fantômes dans le placard. Le parent, pour le rassurer, ouvre le placard et lui montre qu'il n'y a pas de fantômes. Quand il referme la porte, c'est comme si il remettait les fantômes dans le placard. -> la peur est normale ; l'enfant explore la peur, il apprend. Si on l'empêche d'explorer la peur, ça devient "la peur de la peur" c'est-à-dire de l'angoisse.
- Un enfant pique une crise de colère dans un magasin. Le parent lui ordonne de se taire ; l'enfant ravale sa colère.
- Les parents qui ne supportent pas les chagrins d'amour de leur enfant

L'intelligence émotionnelle c'est donner une valeur cognitive à l'expérience émotionnelle.

Il vaut mieux aider l'enfant à identifier ce qu'il a appris à travers son chagrin.

Il faut également légitimer l'expression de l'émotion. Les "marqueurs somatiques" (ex. rougissement, crise de colère...) n'interviennent que lorsque l'enfant n'accepte pas l'émotion.

On distingue les vrais timides des faux timides.

Certains enfants choisissent de rester à l'écart. Ce sont les vrais timides. Ils décident d'eux-mêmes de rester en retrait. Il est important de respecter cette décision.

D'autres ont envie par exemple de s'exprimer en public mais ils n'osent pas y aller car ils ont peur que l'on voie leur rougissement (marqueur somatique), signe qu'ils n'acceptent pas leur émotion. Ce sont les faux timides...

Le harcèlement met à mal l'identité de l'enfant harcelé. Le changement de prénom d'un enfant par un harceleur et imposé aux autres est la 1ère atteinte à l'identité.

- 2. C'est l'adulte qui distribue la parole (bâton de parole). On ne donne la parole qu'aux enfants qui vivent une émotion négative, la parole aux "plus faibles".**

Souvent ce sont les mêmes enfants qui prennent la parole. Dans l'espace de médiation, on pratique donc le "polilogue", c'est-à-dire on donne la parole aux enfants qui n'osent pas.

De plus, on n'interrompt pas celui qui a le bâton.

- 3. On ne juge pas et on ne nomme pas dans la discussion. But : éviter de stigmatiser le harceleur qui serait alors susceptible de représailles. Il faut éviter que le harceleur perde la face.**

On fait appel à l'intelligence collective : l'enseignant ne cherche pas ou ne donne pas lui-même la solution. Il dit "Qu'est-ce qu'on peut faire pour lui/elle ?"

- 4. Les mécanismes d'empathie sont peu stimulés dans nos sociétés. On a constaté que les témoins souffrent aussi du harcèlement. En renvoyant cette question au groupe, l'enseignant stimule la solidarité et la recherche collective de solutions. Le conflit se dépersonnalise...**

- 5. Garantir la permanence et la continuité de ces espaces. "On en reparle la prochaine fois". Le harceleur constate qu'il n'a plus de prise parce que l'adulte maîtrise la situation.**

Celui qui ne respecte pas ces règles est écarté de la médiation. C'est rare car le harceleur ne veut pas perdre la face. Les harceleurs adoptent alors un rôle proactif dans le groupe car c'est valorisant.

Pour l'enseignant, il est aussi nécessaire d'accepter les silences sans imposer son point de vue. Il est intéressant de faire comprendre aux enseignants que ces dispositifs contribuent et favorisent les apprentissages. En gérant ces espaces de médiation, l'enseignant augmente son sentiment de compétence et de ce fait les enfants perçoivent cet espace comme très important. Il s'agit d'un véritable travail pédagogique.

Le fait de savoir que l'espace de médiation existe est sécurisant aussi pour les parents. Ce dispositif complète les interventions individuelles extrascolaires : CPMS, AMO... Cela rassure les parents et augmente leur confiance dans l'école.

Questions – réponses

Que pensez-vous de la méthode de "médiation par les pairs", projet initié actuellement par l'école ?

Il est important que ce soit l'adulte qui maîtrise le groupe d'enfants. Il ne faut pas donner l'illusion aux enfants qu'ils peuvent tout gérer comme l'adulte. L'autonomie est la capacité de faire appel à l'adulte quand c'est nécessaire. La "médiation par les pairs" est plus adéquate dans un objectif d'éducation citoyenne que pour prévenir le harcèlement. Quand on met un système de médiation en place quel qu'il soit, il faut bien identifier les besoins et objectifs poursuivis.

Le projet de Clair vivre de former des "enfants médiateurs" est davantage lié aux objectifs des conseils d'élèves (Conseils de classe, Conseil d'école). Il s'agit d'autres espaces, conçus pour les décisions relatives à l'organisation de la vie collective. Ils ne supposent pas de plainte individuelle. -> Il est nécessaire de clarifier, pour tous les acteurs, l'objectif des différents espaces.

Le rôle de l'adulte est de poser des interdits ; d'apprendre le "plus tard" c'est-à-dire apprendre à accepter que la solution ne vienne pas tout de suite.

Attention de ne pas tomber dans le "pédagogisme" (cf. mai 68 : "Interdit d'interdire").

Échos

Chaque école s'approprié le projet à sa manière.

La 1ère étape est de faire accepter le projet par les différents acteurs.

Il est également important de préserver la confiance entre l'école (enseignants, direction) et les parents. Pour cela, veiller à ce qu'il n'y ait pas d'ingérence des uns dans le rôle des autres.

Témoignage sur les effets des espaces de médiation :

Une enfant "grosse" est victime de moqueries. Dans l'espace de parole, cette enfant constate que d'autres enfants vivent la même chose qu'elle. Résultat : les harceleurs deviennent illégitimes.

Rq. L'enseignant ne doit pas imposer son point de vue et privilégier la solution collective. Néanmoins, il se doit de rappeler que certains comportements sont inacceptables (cf. notion de "normes", en page 2), comme par exemple les propos ou attitudes racistes.

Les enfants oseront-ils parler devant le harceleur ?

Quand l'enfant a confiance dans le dispositif, il ose parler. Ils sont protégés par la règle "on ne juge pas et on ne nomme pas". Si un enfant nomme un autre par accident, l'enseignant veillera à ne pas le reprendre.

Lorsqu'un enfant harceleur commence à ricaner, cela veut dire qu'il perd son pouvoir... La solution émane du groupe et cela casse la relation "dominant-dominé".

Rôle de Facebook dans le phénomène de harcèlement ?

Facebook est l'hypertrophie de ce qui se passe dans le réel. Face à cela, il faut revenir à ce qui se passe à l'intérieur de la classe.

Témoignage : un élève menace sur Facebook de faire une fusillade dans l'école.

1) on lui demande le "débuzz" = il efface ou renie ces propos sur Facebook

2) on traite le sujet au sein de l'espace de médiation. On constate alors que cet élève était un enfant harcelé (moqueries...). Il était victime d'une dévalorisation identitaire. On a donc travaillé sur le groupe.

Ce projet a aussi été déployé à d'autres espaces : formation de profs de gym (pour la gestion des conflits dans les vestiaires) et de convoyeurs de bus

Quid si les règles ne sont pas respectées dans l'espace de médiation ?

ex. "on ne nomme pas" ?

1) carte jaune 2) l'enfant est écarté de la médiation

Si pas de solution apportée par le groupe après 2 ou 3 séances, l'enseignant exprime son émotion : le mécontentement.

L'intervention de médiateurs externes fonctionne uniquement si le cadre est clairement défini dans l'école au niveau des techniques de médiation.

2 aspects peuvent rassurer les enseignants par rapport à leur engagement dans un tel dispositif

1. Ce n'est pas chronophage : loin d'être une perte de temps (10 à 15' juste après chaque récréation), l'espace de médiation favorise et contribue aux apprentissages.

2. Il ne sortira pas de son rôle pédagogique puisqu'il s'agit aussi d'apprendre : ces espaces permettent la construction et le développement de l'intelligence émotionnelle.

Échos

Le but de ces espaces est de démonter les mécanismes du harcèlement sans que le harceleur perde la face. Il faut éviter d'être dans l'accusation et/ou la sanction du harceleur. Si celui-ci est humilié, il va reconstruire son pouvoir.

Lors d'une plainte d'un élève à un éducateur ou prof surveillant en cour de récré, l'adulte va d'abord renvoyer l'élève à l'espace de médiation de sa classe. "Et si après ça ne va toujours pas, reviens me voir".

Quid si le harceleur vient d'une autre classe ?

Le prof peut amener le problème en concertation d'enseignants (Conseil de classe) et il sera relayé par l'enseignant de la classe de l'élève harceleur.

Application de sanctions si le problème perdure ?

Chaque école a sa manière de sanctionner. Le tout est que le harceleur ne perde pas la face. Si le harceleur "récidive", on fera plutôt appel à une intervention individuelle telle que, par exemple, le CPMS.

Ce projet implique tous les acteurs éducatifs scolaires et extrascolaires. Comment tous ces partenaires sont-ils sensibilisés et intégrés au projet ?

On crée une "communauté éducative"

Il y a d'abord deux journées de formation pour les enseignants et les acteurs extrascolaires qui le souhaitent (CPMS, AMO, ...)

Ensuite, on organise une séance d'info pour les parents, afin de leur expliquer en détail le dispositif.

Cela amène la question posée par Paolo Freire (pédagogue brésilien, initiateur de "l'éducation populaire") : faut-il armer les parents de milieux défavorisés concernant l'éducation de leurs enfants ? Ou vaut-il mieux ne pas s'ingérer dans leur rôle éducatif ? Paolo Freire plaide pour le "devoir d'ingérence" : il vaut mieux aider les parents de milieux défavorisés à connaître et à maîtriser les codes et dispositifs utilisés par l'école, afin de réduire la distance qui les sépare du monde de l'enseignement.